

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie (a reçu procuration de SIMLER Agnès) et WEIXLER Colette

MM CHASTE Bruno, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : Mr GROLLEMUND René

Membre ayant donné procuration : Mme SIMLER Agnès (a donné procuration à JEHL Nathalie)

Secrétaire de séance : Mme JEHL Nathalie

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, autorisation de construire)
5. Dissolution du SIVU de la Blind et du Canal de Widensolen
6. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir "Demande de subvention". Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à rajouter ce point.

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Jehl Nathalie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire informe qu'il a retenu la société AFC Balayage pour le balayage des caniveaux pour un montant de 390 € HT/passage (offre la moins disante). Il est précisé que l'offre présentée lors de la dernière séance (forfait de 849 €) était un forfait pour un passage et non les trois.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

### 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire, accompagné de Mmes Weixler Colette et Simler Agnès, a rendu visite à Mme Simler Marie-Thérèse à l'occasion de son 95<sup>ème</sup> anniversaire. Mme Simler est la nouvelle doyenne.

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 19 avril : réunion du comité de jumelage (Mme Goetz Geneviève est la nouvelle présidente)
- 25 avril : tirage au sort des jurés d'assises
- 27 avril : rendez-vous téléphonique avec Mr Vadot de la CNR concernant le projet du parc éolien
- 1<sup>er</sup> mai : Bluama Marik
- 2 mai : assemblée générale de l'office du tourisme du Grand Ried
- 3 mai : réunion de la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée (CIMAPA) à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM)
- 8 mai : cérémonie commémorative de l'armistice
- 8 mai : marche gourmande
- 18 mai : assemblée générale du Groupe des Jeunes de Grussenheim
- 19 mai : mariage d'Alain Obrecht et de Cédric Roussel
- 19 mai : visite chez les époux Schreiber Jean-Pierre & Denise à l'occasion de leurs noces d'or.

Mr Christophe Haberkorn signale que des jeunes jouent régulièrement dans le parc du presbytère et notamment dans les cabanes du marché de Noël et devant la grotte. Des barrières de sécurité seront mises en place pour empêcher l'accès au parc et une information sera insérée dans le prochain Grussemer Blett par rapport au respect de ce site.

### 4. URBANISME

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

Un avis favorable est réservé au permis de construire déposé par Mme Strauel Michèle pour la construction d'une maison d'habitation

#### DECLARATION PREALABLE

Une suite favorable est émise à la déclaration préalable déposée par Mr Seiler Jean-Louis pour le remplacement de la couverture par du bac acier sur un hangar agricole.

#### CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Me Hubert Preisemann pour un terrain sis section 31 parcelle 121 d'une superficie de 13 ares 31.

## **AUTORISATION DE CONSTRUIRE**

Un avis favorable est émis à la demande d'autorisation de construire un établissement recevant du public sur le terrain sis section 31 parcelle 121 d'une surface de 13 ares 31.

## **5. DISSOLUTION DU SIVU DE LA BLIND ET DU CANAL DE WIDENSOLEN**

Mr le Maire indique que la loi de la modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) adoptée le 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) confiée exclusivement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP).

Il informe le conseil municipal que lors de la réunion du comité syndical du SIVU de la Blind et du Canal de Widensolen, il a été décidé la dissolution du SIVU de la Blind et du Canal de Widensolen à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Vu les statuts du SIVU de la Blind et du canal de Widensolen ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;

Considérant que les écritures patrimoniales vont être établies par la Trésorerie de Colmar Municipal sur la base de répartition "mètres linéaires"

Le conseil municipal, après avoir ouïe, l'exposé de Mr le Maire :

- décide d'approuver à l'unanimité la dissolution du SIVU de la Blind et du Canal de Widensolen à compter du 31 mars 2018
- prend acte que ce dossier fera l'objet de délibérations ultérieures d'intégration des écritures du passif et de l'actif.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION**

La Chorale Ste Cécile fêtera son 70<sup>ème</sup> anniversaire le dimanche 27 mai 2018. Une veillée en l'église à 17h sera organisée suivie d'un moment convivial dans le jardin du presbytère. A ce titre, elle sollicite une subvention exceptionnelle de la commune.

Mr le Maire propose d'accorder une subvention de 400 €uros, montant versé aux associations qui ont fêté leur anniversaire en 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de Mr le Maire et charge Mr le Maire de verser la subvention de 400 €uros à la Chorale Ste Cécile.

## **7. DIVERS**

- **Projet éolien** : Dans le cadre de ce projet une étude sur la biodiversité est à réaliser. Une information sera distribuée à tous les habitants sur le projet éolien et la première étape de l'étude d'impact : l'étude de la biodiversité.
- **Avenir institutionnel de l'Alsace** : Mme Klinkert Brigitte, Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin a fait parvenir un courrier par lequel elle informe que chacun peut donner son avis sur la création d'une nouvelle collectivité d'Alsace. "Pour

- l'Alsace, je donne mon avis !" en se rendant sur le site internet [www.expressioncitoyenne.alsace](http://www.expressioncitoyenne.alsace).
- **Sirène** : Suite à des défaillances de la sirène et à l'intervention de la société Sonorest, un devis a été établi par ladite société pour la remise en état de la sirène. Ce dernier s'élève à 3074,40 €uros TTC. Le conseil municipal accepte cette proposition et charge Mr le Maire de passer commande.
  - **Chauffage des nouveaux vestiaires du FCG** : Un devis pour le chauffage des nouveaux vestiaires d'un montant de 12 166,16 € TTC a été réceptionné.
  - **Dégradation de panneaux de signalisation** : Mr Etienne Simler signale que deux panneaux de signalisation sont endommagés (au niveau de l'entrée Sud du village sur l'îlot central et le panneau céder le passage à côté de la propriété de Mme Fleith Marie-Rose).
  - **Participation du SMICTOM au Bluama Marik** : Mme Grunenberger Laetitia a participé à la journée verte organisée à Marckolsheim. Elle a rencontré une responsable du SMICTOM qui serait prête à participer au Bluama Marik. Une demande devra être adressée 6 mois avant la manifestation. En outre, des autocollants "Stop Pub" sont à la disposition des habitants à la mairie
  - **Vente de fruits** : Mme Grunenberger Laetitia demande s'il y a lieu de prévoir la vente de fruits avant le mois d'août. Il est indiqué qu'étant donné qu'il n'y a plus de personnes intéressées par les prunes, il n'est pas nécessaire d'avancer la date pour la vente des pommes.
  - **Signalétique parking du Foyer** : Mme Grunenberger Laetitia s'interroge si une autre signalétique est prévue pour le parking du foyer car très peu de personnes stationnement à l'arrière de la salle. Ce point sera revu avec Mr Grollemund.
  - **Panneau d'affichage** : Mme Grunenberger Laetitia indique que des habitants lui ont fait part que, compte-tenu de la taille d'impression des comptes rendus du conseil municipal dans le panneau d'affichage, la lecture était difficile. Il est précisé que le compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune et peut être consulté ou obtenu à la mairie durant les heures d'ouverture du bureau.
  - **Ouverture du Foyer** : Mr Christophe Haberkorn sollicite des informations quant au week-end d'ouverture du Foyer. Celui-ci se déroulera du 15 au 17 juin 2018. Le programme sera distribué dans les boîtes aux lettres.
  - **Nettoyage du Gassala** : Il y a lieu de passer la débroussailleuse dans le "Gassala" reliant la rue des Vosges à la Grand'Rue.
  - **Travaux rue de la paix** : Mr Thomas Sutter demande si une date est déjà connue pour les travaux de réfection de la rue de la paix. Ces travaux devant se faire en même temps que le Muehlweg, il y a lieu d'attendre la notification de la subvention éventuelle. La Préfecture sera relancée.
  - **Sécurité** : Mr Thomas Sutter soulève le problème des chiens promenés sans laisse. Mr Etienne Simler signale également la présence régulière de chiens "en liberté" dans la rue des Vignes. Un rappel sera mentionné dans le prochain Grussemer Blett.
  - **Mise à disposition d'un broyeur** : Mr Laurent Schönstein sollicite des informations quant à la mise à disposition éventuelle d'un broyeur. Mr le Maire indique qu'un broyeur peut être sollicité à la CCRM mais qu'il ne pourra pas être mis à disposition librement. Une opération de broyage peut éventuellement être organisée lors d'une manifestation telle que le marché aux fleurs par exemple.
  - **Prochaines réunions** : Les prochaines réunions du conseil municipal ont été fixées comme suit : mardi 12 juin 2018 à 20 heures et mardi 17 juillet 2018 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.